Comment faire disparaître ses données d’Internet ?

Comment faire disparaître ses données d’Internet ?

Il est aujourd'hui difficile de limiter l'utilisation de nos données personnelles par les entreprises, mais une loi pourrait bientôt nous faciliter la tâche.

Un procédé complexe

Non, il n'existe pas de formulaire « *plainte* » ou « *comment disparaître de nos bases de données* » sur les sites qui utilisent nos données. Selon Daniela Parrot, responsable du service plaintes de la CNIL (la Commission nationale pour l'informatique et les libertés), il faut en premier lieu « *identifier l'entreprise* »qui possède les données qui vous posent problème. Pour cela, vérifier les mentions légales de leur site internet permet de savoir quelles données l'entreprise se permet d'utiliser à des fins commerciales. Il convient ensuite d'écrire un courrier à l'entreprise, d'évoquer un motif (commercial ou autre) et de pouvoir apporter une preuve (un scan par exemple) de ce courrier pour pouvoir déposer une plainte à la CNIL en cas d'absence de réponse. Il faut aussi ne pas oublier de joindre sa pièce d'identité.

Les entreprises bientôt limitées ?

Pour une meilleure harmonisation de la protection des données dans l'UE, le *Règlement général sur la protection des données* (le « *GDPR*«) sera applicable en mai 2018, après quatre années de négociations législatives au sein du parlement européen. Bien que la plupart des entreprises ont entamé des processus de régularisation, de nouvelles limitations vont les forcer à revoir leur politique. Seulement 10% des boîtes implantées dans l'Union Européenne seraient en mesure de faire face à ces mesures…[lire la suite]

NOTRE MÉTIER :

- **FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO**
- **EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES**
- **AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT**
- **MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO**

A Lire aussi :
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Comment faire disparaître ses données d'Internet ?*